

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
Fonctionnaire délégué  
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 19/PFU/472731  
D.M.S. : CL/2286-005/13/2012247PR  
N/réf. : GM/WSP200023/s.535  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 386. Fermeture de la terrasse côté jardin par une structure vitrée (Régularisation). **Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS.**  
*(Dossier traité par Mme C. Leclercq à la DMS et M. F. Stévenne à la DU)*

En réponse à votre lettre du 26 mars 2013 sous référence, reçue le 27 mars, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 03/04/2013, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble compris dans le site classé du parc Parmentier. Elle porte notamment sur la régularisation de la fermeture par un vitrage d'une terrasse située au 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble construit en 1990-1991. Lors de la réalisation du bâtiment, les plans du permis de bâtir (délivré le 26/06/1989) ont, en effet, été quelque peu modifiés. En ce qui concerne l'aspect extérieur du bâtiment, la modification principale par rapport au permis délivré concernait la fermeture d'une terrasse située au 3<sup>e</sup> étage du côté du jardin par une structure vitrée. ***Ce dispositif ne modifiant en rien l'impact de l'immeuble sur le site classé, la CRMS ne s'oppose pas à sa réalisation.***

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à :  
A.A.T.L. – D.M.S. : Mme C. Leclercq + par mail à M. P. Piéreuse, Th. Wauters, Mme Leclercq, M. Muret, I. Leroy, L. Leirens ,  
N. De Saeger